



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

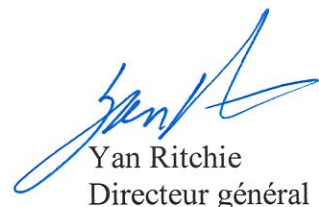
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Qu'une séance extraordinaire sera tenue le 18 février 2021, à 18h30, à l'hôtel de ville de la municipalité, à huis clos, tel que recommandé par l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de la pandémie COVID-19 concernant les points suivants :

- 1- Adoption de la politique et le plan d'action MADA
- 2- Adoption du comité de suivi de la politique MADA
- 3- Reconnaissance des OBNL – Programme d'assurances
- 4- Acquisition de terrain Jean-Luc Lelièvre – appropriation du surplus
- 5- Période de questions
- 6- Clôture de la séance

**DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ
Ce 15^e jour de février 2021**



Yan Ritchie
Directeur général